ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de spectacles : Paris

Question écrite n° 5429

Texte de la question

M Michel Charzat attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'avenir de l'Opera-Comique de France, et plus particulierement sur celui de la salle Favart a Paris. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la politique qu'il souhaite mettre en oeuvre en faveur du developpement de l'Opera-Comique, le montant des subventions accordees a la salle Favart et la fonction qu'il entend desormais lui confier.

Texte de la réponse

Reponse. - La salle Favart n'a pas d'autonomie juridique et financiere au sein du theatre national de l'Opera de Paris et de ce fait ne dispose pas d'une subvention propre. Au debut de 1989, seront presentes dans cette salle successivement deux spectacles baroques : Atys de Lully et Platee de Rameau. De mars a septembre, la salle sera fermee pour en permettre la modernisation (creation d'un monte-orchestre, divers travaux d'hygiene et de securite) et l'amelioration acoustique. Ces travaux sont necessaires a la poursuite d'une exploitation musicale de ce lieu. Les conditions de cette exploitation seront precisees dans le cadre de la reflexion en cours sur un equilibre de programmation entre les diverses scenes parisiennes (Palais Garnier, opera de la Bastille et, a un moindre titre, Theatre des Champs-Elysees et Theatre musical de Paris-Chatelet).

Données clés

Auteur : M. Charzat Michel
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5429
Rubrique : Musique
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3290